



**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DES
PARTIES A L'ACCORD SUR LA CONSERVATION
DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS**

Rome, Italie, 29 novembre 2008

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DES PARTIES A L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS

INTRODUCTION

1. La première réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture à Rome, Italie, les 29 novembre, 1er et trois décembre 2008.
2. Les Parties à l'accord suivantes participaient à la réunion : Congo, Gabon, Nigeria et République démocratique du Congo.
3. Les Etats non Parties de l'aire de répartition : Cameroun, Guinée équatoriale et Ouganda, y étaient également représentés.
4. Des observateurs gouvernementaux d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Hongrie et de Monaco y assistaient également.
5. Etaient également représentées par des observateurs les agences suivantes des Nations unies : Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages en danger (CITES), Programme des Nations unies sur l'Environnement/Projet sur la survie des grands singes (PNUE/GRASP), PNUE/Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (PNUE/CMS) et Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-CMSC).
6. Y assistaient également les observateurs non gouvernementaux des organismes suivants : Société internationale pour la protection des animaux (HIS), Groupe de spécialistes des primates de l'Union internationale pour la conservation de la nature/Commission de survie des espèces (UICN/SSC), Agence régionale pour les parcs – gouvernement régional du Latium, Sinepad, Association mondiale des jardins zoologiques et des aquariums (WAZA), Société pour la conservation de la vie sauvage et Fonds mondial pour la nature (WWF-International).

1. OUVERTURE DE LA REUNION

7. A la session d'ouverture de la réunion, M. Robert Hepworth, secrétaire exécutif de la CMS, a exprimé sa gratitude envers les donateurs, notamment le gouvernement français, pour leur soutien à la mise au point du nouvel accord emblématique sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, un processus dans lequel le partenariat GRASP avait aussi joué un rôle de soutien similaire important. De ce fait, l'accord a été négocié avec succès au cours de seulement trois jours à la réunion des Etats de l'aire de répartition qui s'est tenue à Paris, France, du 22 au 24 octobre 2007. Suite à sa signature et à

sa ratification par six Parties, l'accord était très rapidement entré en vigueur en juin 2008, et il espérait qu'il serait ratifié par les quatre autres Etats de l'aire de répartition.

8. La réunion actuelle fournirait l'occasion d'élaborer des propositions à examiner par la Conférence des Parties à sa prochaine neuvième session. A cet égard, les questions budgétaires étaient particulièrement significatives. Les quatre projets de plans d'action constituant le Plan d'action sur le gorille qui sera examiné par la réunion étaient une autre question importante, d'autant plus que la menace envers les gorilles avait augmenté depuis que l'accord avait été négocié. Cependant, la question du gorille sera sans doute soulevée au cours de l'année 2009 qui a été déclarée Année du Gorille (YoG) par les organismes suivants : CMS, GRAPS et WAZA. YoG avait déjà généré beaucoup d'intérêt et on espérait que son lancement à Rome le 1er décembre 2008 générerait aussi davantage de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le gorille, traduisant ainsi en acte les sentiments forts souvent exprimés au sujet des gorilles.

2. REGLEMENT INTERIEUR

9. La réunion a adopté le Règlement intérieur provisoire pour la première réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.4), préparé par le Secrétariat de la CMS.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. La réunion a adopté son ordre du jour joint en annexe au présent rapport.

11. Au cours de la réunion, trois groupes de travail ont été constitués pour traiter des questions suivantes : rapports, composition du Comité technique et questions financières. Les groupes de travail ont fait rapport à la plénière des résultats de leurs débats qui sont exposés dans le présent rapport.

4. NOMINATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

12. Conformément à la Règle 5.2 du Règlement intérieur, M. Samy Mankoto (Programme l'homme et la biosphère, Programme des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture) a été nommé président de la réunion. M. John Mshelbwala (Nigeria) a été nommé vice-président.

5. NOMINATION DU COMITE CHARGE DES LETTRES DE CREANCES

13. M. Dieudonné Ankara (Congo), Mme Mélanie Virtue (PNUE/GRASP) et M. Liam Addis (Secrétariat de la CMS) ont été nommés membres du Comité chargé des lettres de créances.

14. Sous la présidence de M. Ankara, le Comité chargé des lettres de créances a ensuite examiné les créances soumises par trois Parties, à savoir : Gabon, République démocratique du Congo et

République du Congo, et par une non Partie, à savoir Ouganda. Toutes ces créances ont été trouvées acceptables et en bon ordre.

6. RAPPORT DU SECRETARIAT DE LA CMS ET DU GRASP

ET DU DEPOSITAIRE

15. M. Ian Redmond, chef consultant du GRASP, au cours d'un exposé PowerPoint sur l'état de conservation des gorilles, a donné un aperçu des espèces et des sous-espèces de gorilles, notamment des précisions sur leur morphologie, leurs habitudes alimentaires et leurs habitats, dont 90% seront probablement affectées au cours des deux prochaines décennies par des développements d'infrastructure nuisibles. Le braconnage des gorilles pour la viande de brousse et la médecine traditionnelle constituaient une autre menace, de même que la sécurité en République du Congo. Il était important d'accorder une priorité aux zones à sauver en gardant présents à l'esprit tous ces faits.

16. Les gorilles constituaient une partie vitale de l'écosystème dans lequel ils jouaient un rôle multiple qui façonnait essentiellement l'ensemble de l'architecture de la forêt. De plus, en tant qu'attraction touristique majeure, ils généraient des revenus considérables qui étaient utilisés pour financer des projets communautaires locaux apportant ainsi des bénéfices sociaux économiques aux pays concernés. En résumé, le but ultime de la conservation était de protéger la fonction des espèces pour laquelle il était essentiel de tenir compte de l'interconnexion des écosystèmes dans l'élaboration de plans d'action pour la conservation des gorilles et de leurs habitats.

17. M. Liam Addis, du Secrétariat de la CMS, en présentant le rapport des Secrétariats de la CMS et du GRASP (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.5/Rev.1), a souligné les principales activités du Secrétariat depuis 2007. Il a attiré particulièrement l'attention des participants à la réunion sur le plan d'action concernant le gorille, plan mis au point en collaboration avec l'Institut Royal Belge des Sciences Naturelles (IRSNB), et sur les préparations pour l'Année du Gorille organisée avec le soutien du PNUE, de l'UNESCO et de la WAZA.

18. Le Secrétariat a aussi joué le rôle de depositaire de l'accord qui a été inscrit au registre des Nations unies. Quant à la liaison avec d'autres organisations, la CMS était maintenant membre du Partenariat de la forêt du bassin du Congo et espérait signer un mémorandum de coopération avec la Commission de la forêt d'Afrique centrale (COMIFAC). Elle était déjà membre de l'Organisation internationale des bois d'œuvre tropicaux (ITTO).

19. Il a adressé aux gouvernements d'Allemagne, d'Espagne, de France et de Monaco ainsi qu'à la WASA des remerciements pour les contributions réservées pour l'accord, dont un résumé pour la période 2006-2008 figure dans le document UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.5/Add.1.

20. La réunion a pris note du rapport des Secrétariats de la CMS et du GRASP.

7. CREATION D'UN SECRETARIAT POUR L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS

21. M. Hepworth, secrétaire exécutif de la CMS, en présentant le point, a déclaré qu'aucun document n'avait été préparé sur le sujet étant donné que le Secrétariat de la CMS avait joué le rôle de secrétariat pour l'accord sur le gorille. La proposition a été que des membres du personnel, à savoir un administrateur de programme P-4, un administrateur associé de programme et un administrateur général chargé de l'administration, devraient être affectés au secrétariat pendant un certain pourcentage de leurs heures de travail. Certaines seraient financées par le Fonds d'affectation spéciale de la CMS tandis que d'autres composants du secrétariat proviendraient du GRASP. La suggestion du Secrétariat de la CMS était que la proposition soit soumise pour examen à la Conférence des Parties. La CMS était une organisation souple et, lorsque c'était nécessaire, on pouvait faire appel à des consultants et à des membres du personnel d'autres organismes et organisations. Les aspects financiers de l'affectation de personnel faisaient l'objet d'un examen au point 11 de l'ordre du jour.

22. Le Conseil scientifique a recommandé à la Conférence des Parties de donner pouvoir au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux relatifs à l'accord. Il a donc suggéré que la réunion demande à la Conférence des Parties de confirmer le mandat donné au Secrétariat de la CMS en 2007.

23. Après un débat au cours duquel l'accent a été mis sur le rôle de formateur de réseau du Secrétariat de la CMS, il a été convenu de recommander à la Conférence des Parties que le Secrétariat de la CMS continue de jouer le rôle de secrétariat de l'accord et que le rôle du GRAPS pour la fourniture de services de secrétariat soit mentionné explicitement dans la recommandation.

8. ADOPTION DU PLAN D'ACTION

24. Mme Roseline Beudels-Jamar, conseiller scientifique pour les mammifères terrestres (et également conseiller de la Belgique), a présenté le point et déclaré que l'adoption du Plan d'action était l'objet principal de la réunion. Les quatre projets individuels de plans d'action dont il était composé avaient été établis sur la base de plans nationaux existants et, dans la mesure du possible, en se référant à des plans d'action régionaux. Les renseignements de base pour les projets de plans d'action, résumés en quatre rapports de situation sur la conservation, un pour chacun des quatre taxons de gorilles, avait été inclus dans la publication N° 17 de la série technique de la CMS qui avait été publiée avec le soutien du gouvernement de Monaco.

25. Dans le débat qui a suivi, il a été souligné que le Plan d'action devait se rapporter aux travaux effectués sur le plan national et à la conservation du gorille dans le contexte des besoins des communautés voisines. Le Plan d'action, devrait également être en corrélation avec les travaux au niveau mondial.

Projet de plan d'action 2008 pour le gorille des basses terres occidentales (Gorilla gorilla gorilla)

26. M. Redmond, chef consultant du GRASP, a fait un bref exposé PowerPoint contenant des renseignements de base sur le projet de plan d'action pour le gorille des basses terres occidentales (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.7a) lequel, a-t-il déclaré, était le plus ambitieux des quatre projets de plans d'action. Non seulement les gorilles des basses terres occidentales étaient les plus nombreux et les mieux répartis de toutes les espèces de gorilles, mais c'était aussi ceux qui déclinaient le plus rapidement. Ils ont été braconnés pour la viande de brousse et la médecine traditionnelle, et en outre ils ont été souvent victimes non intentionnellement de pièges placés pour d'autres animaux. Cependant, c'était la fièvre hémorragique ebola qui avait constitué la principale menace. Il a donc suggéré que la vaccination des gorilles en cas d'épidémie fasse partie de tout plan d'action, ce qui impliquait que le virus ebola soit mieux identifié. Compte tenu de cela, il a demandé instamment aux Etats de l'aire de répartition de s'assurer que leurs experts en matière de maladies émergentes participaient à tout groupe d'étude établi sur le sujet.

27. Les Etats de l'aire de répartition concernés ont fait des commentaires favorables sur le projet de plan d'action qui a été adopté à condition que les amendements proposés soient incorporés. Le représentant de la Guinée équatoriale a également informé la réunion que, pour la préparation de son adhésion à l'accord, son pays avait promulgué un décret interdisant la consommation, la capture et la vente de toutes les espèces de gorilles. Le représentant du Congo a ajouté que son pays soumettrait au Secrétariat des renseignements sur les mesures nationales relatives à ses sanctuaires de gorilles.

Projet de plan d'action 2008 pour le gorille Cross River (Gorilla gorilla diehli)

28. M. Redmond a fait un bref exposé PowerPoint dans lequel il a fourni des renseignements de base sur le projet de plan d'action concernant le gorille Cross River (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.7b), en attirant particulièrement l'attention sur la situation géographique des populations de gorilles.

29. Les Etats de l'aire de répartition concernés ont exprimé leur soutien pour le projet de plan d'action qui s'inspirait largement du plan d'action correspondant de l'UICN. Le projet a été ensuite adopté à condition que les amendements proposés pendant le débat soient incorporés.

Projet de plan d'action 2008 pour le gorille des basses terres orientales (Gorilla berengei graueri)

30. Le projet de plan d'action pour le gorille des basses terres orientales (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.7c) a été adopté suite aux commentaires favorables des Etats de l'aire de répartition concernés.

Projet de plan d'action 2008 pour le gorille de montagne (Gorilla berengei berengei)

31. M. Redmond a fait un exposé PowerPoint fournissant des renseignements de base sur le projet de plan d'action pour le gorille de montagne (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.7d) qui s'inspire aussi largement du plan d'action correspondant de l'UICN. En particulier, il a souligné la situation des populations de gorilles de montagne et la possibilité de mouvements transfrontaliers.

32. Les Etats de l'aire de répartition se sont félicités du projet de plan d'action. L'accent a été mis sur la nécessité d'un plan d'action durable tenant compte de la situation sur le terrain et reflétant les mesures à moyen et à long terme des Parties concernées. Cependant, afin de rendre le plan opérationnel, les Etats de l'aire de répartition concernés demanderont une indication au sujet des actions prioritaires.

33. Le projet de plan d'action a été adopté à condition que les amendements proposés au cours des débats soient incorporés.

9. FORMAT DE RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

ET DE L'ACCORD

34. En présentant le point, M. Addis, du Secrétariat de la CMS, a indiqué qu'au titre de l'article IV de l'Accord l'envoi de rapports sur la mise en œuvre de l'accord était nécessaire. Le Secrétariat a recommandé que ce système de rapports soit incorporé au système de rapports nationaux soumis à la Conférence des Parties conformément au projet visant à harmoniser le système de rapports au sein de tous les organes de la CMS. Cependant, le format du rapport était à la discrétion de la réunion.

35. Il a été convenu que le groupe de travail sur le système de rapports élabore une proposition sur les moyens d'établir des rapports concernant la mise en œuvre de l'accord, y compris dans la législation nationale. Il a été suggéré que des volontaires travaillant à la réintroduction de populations et à la surveillance de populations libres participent au groupe de travail. L'importance de la synergie avec d'autres organisations et de la surveillance transfrontalière a également été soulignée. Le résultat est la Résolution 1 de cette réunion.

10. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE

36. Le président, en présentant le point, a précisé que la composition du Comité technique faisait l'objet de l'article VI de l'accord. Il a souligné que la synergie et des économies seraient réalisées si le représentant du même Etat de l'aire de répartition assistait aux réunions des Parties, du Comité technique et du GRASP.

37. Après discussion, il a été convenu que le groupe de travail désigné élaborerait une proposition concernant la composition du Comité technique.

11. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

38. M. Hepworth, secrétaire exécutif de la CMS, en présentant le point, a attiré l'attention de la réunion sur les propositions pour le financement des membres du secrétariat figurant dans le document UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.6 et a suggéré qu'elles soient soumises pour examen à la Conférence des Parties.

39. Mme Beudels-Jamar, conseiller scientifique (de la Belgique) pour les mammifères terrestres, a exprimé l'espoir qu'une série de projets ferait suite à l'adoption du Plan d'action. Les plans d'action nationaux et régionaux proposés jusqu'alors coûteraient de 50 à 60 millions de US\$. Le Secrétariat de la CMS n'était pas en mesure d'allouer de tels montants, mais les Etats de l'aire de répartition, les partenaires et les donateurs avaient exprimé leur désir d'aider à financer et à appuyer les projets. Sans vouloir anticiper l'adoption du Plan d'action, le Secrétariat avait déjà demandé à des experts internationaux de soumettre des propositions de projet. Suite à l'adoption du Plan d'action, le Comité technique examinerait et sélectionnerait les projets parmi ces propositions.

40. En ce qui concernait le financement, le président a reconnu les efforts considérables des gouvernements de la France et des Etats-Unis dans le domaine de la conservation des grands singes. Il s'est également félicité du soutien promis par le gouvernement de Monaco dans ce domaine.

41. Le représentant de la France a remercié le Secrétariat d'avoir apprécié la somme, s'élevant à presque 140 000€, promise par son gouvernement pour les travaux de conservation au titre de l'accord. Il avait également contribué au soutien de la biodiversité forestière, à la conservation des grands singes et à la traduction en français d'un livre important à ce sujet.

42. Le représentant de Monaco a annoncé que son pays continuerait d'appuyer des activités relatives à l'accord et à l'Année du Gorille, et qu'une réunion était prévue avec le Fonds pour l'environnement du prince Albert de Monaco pour déterminer le montant de la contribution de Monaco.

43. Il a été fait remarquer que le Conseil scientifique devait soumettre un certain nombre de propositions à la Conférence des Parties visant à donner aux Etats de l'aire de répartition les

ressources nécessaires à la poursuite des projets, y compris dans le contexte du Fonds du bassin du fleuve Congo.

44. Il a été convenu que le groupe de travail sur les questions financières devrait examiner la façon d'optimiser les bénéfices et d'utiliser les ressources d'autres organismes pertinents travaillant pour la conservation des grands singes, notamment le Fonds du bassin du fleuve Congo, le GRASP et l'ITTO, ainsi que des pays donateurs et de l'industrie du tourisme. Cependant, il a été rappelé que le financement ne serait fourni dans le cas du Fonds du bassin du fleuve Congo que pour des projets sur les deux objectifs principaux du Fonds, à savoir : réduire la déforestation et la pauvreté.

45. Il a également été demandé au groupe de travail d'examiner les détails contenus dans les annexes A et B au document UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.6 qui devait être approuvé par la réunion, tout le financement de ces mesures n'ayant pas encore été trouvé.

46. Suite aux délibérations du groupe de travail sur les questions financières, la réunion a débattu des estimations budgétaires exposées à l'annexe A du document UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.6. En réponse à une question afin de savoir si les postes de secrétariat indiqués dans cette annexe seraient financés par des contributions volontaires, il a été expliqué que le montant fixé du coût de quatre de ces postes s'élevant à 113 000€ ou approximativement la moitié d'une année de travail d'une personne, pour la période 2009-2011, serait absorbé par les postes existant déjà, financés par le Fonds d'affectation spéciale de la CMS. Le poste du GRASP serait financé directement par le PNUE. Cependant, de nouvelles sources de financement seraient nécessaires pour le nouveau poste de fonctionnaire chargé du programme.

47. Des remerciements ont été adressés aux gouvernements suivants : Allemagne, Espagne, France, Italie, Monaco et Royaume-Uni pour le soutien qu'il ont accordé à la conservation des gorilles et de leurs habitats. A cet égard, le représentant de la France a spécifié que son gouvernement souhaitait que ses contributions volontaires soient utilisées pour des projets relatifs à une coopération transfrontalière.

48. Suite à la conclusion des débats, la réunion a décidé de noter et d'approuver les estimations budgétaires préparées par le Secrétariat, telles qu'elles figurent à l'annexe A du document UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.6, notamment à la ligne 2200 relative au fonds de conservation pour des projets choisis. Elle a également reconnu la nécessité de rechercher un financement supplémentaire pour la réalisation de projets.

12. CONTRIBUTIONS DES PARTIES

49. M. Hepworth, secrétaire exécutif de la CMS, a dit que le Secrétariat suggérait que les Parties à l'accord devaient contribuer au coût de la mise en œuvre de cet accord pour au moins 3 000€. Des systèmes similaires de contribution avaient été établis pour d'autres instruments semblables comme la Convention Ramsar sur les zones humides et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. L'utilisation du barème des quotes-parts des Nations unies n'était pas conseillée, car elle aurait pour effet de créer des distorsions dans les contributions et ne fonctionnait pas bien au niveau régional.

50. Suite aux délibérations du groupe de travail sur les questions financières, la réunion s'est penchée sur la proposition relative à la contribution minimum de 3 000€, bien qu'un ajustement de ce montant puisse être nécessaire dans l'avenir. L'utilisation des quotes-parts des Nations unies a fait l'objet d'un débat en tant que moyen possible de déterminer les contributions et le problème des arriérés a été soulevé de même que le critère d'un plan d'action efficace. A également été mentionnée la nécessité de générer des ressources extrabudgétaires en ayant présent à l'esprit que les contributions minimales des Parties ne représenteraient qu'une fraction de la somme totale nécessaire à la mise en œuvre de l'accord. A cet égard, il a été souligné que les Parties pourraient faire des contributions volontaires supplémentaires si elles le souhaitaient.

51. La réponse générale à la proposition a été positive. Les représentants de certains Etats de l'aire de répartition Parties et non Parties ont déclaré néanmoins qu'ils réservaient leur position sur la question jusqu'à ce qu'ils aient encore consulté leurs autorités nationales. En se réunissant à nouveau le 3 décembre, toutes les Parties ont approuvé la contribution annuelle minimum mentionnée ci-dessus après avoir consulté les ministres dans leurs capitales respectives.

13. SITUATION DE L'ADHESION DES NON PARTIES

52. Le président a fourni des renseignements sur la situation de l'adhésion des non Parties, à savoir : Angola, Cameroun, Guinée équatoriale et Ouganda. La réunion a noté avec satisfaction les progrès accomplis à cet égard et exprimé l'espoir d'une adhésion rapide à l'accord de ces Etats.

14. CLOTURE DE LA REUNION

53. La réunion a été clôturée. Le président a remercié tous les participants, les interprètes et le personnel en général pour le succès de leurs efforts.